



HAL
open science

Le bassin Caraïbe : un espace organisé en flux et en réseaux atlantiques

François Taglioni

► **To cite this version:**

François Taglioni. Le bassin Caraïbe : un espace organisé en flux et en réseaux atlantiques. *Historiens et géographes*, 1998, 363, pp.245-256. halshs-00007522

HAL Id: halshs-00007522

<https://shs.hal.science/halshs-00007522>

Submitted on 16 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Taglioni, F., 1998

**Le bassin Caraïbe : un espace organisé
en flux et en réseaux atlantiques**

Historiens et Géographes, n°363

p. 245-256

François TAGLIONI
Université de la Réunion
Laboratoire "Espace et Culture", CNRS-Paris-Sorbonne

Résumé

Les îles de la mer des Antilles présentent une appartenance géographique et historique double : Caraïbe et Atlantique. Cet espace Caraïbe s'organise ainsi autour de réseaux et de flux nationaux, régionaux et internationaux d'une densité exceptionnelle qui lui assurent une bonne stabilité politique, sociale et économique. Néanmoins, la Caraïbe, bien que sans doute atlantique, est avant tout un ensemble insulaire qui ne se reconnaît ni dans les anciennes puissances coloniales européennes ni dans son puissant voisin nord américain.

Mots clés

Bassin Caraïbe ; Insularité ; Population ; Relations régionales ; Relations internationales ; Sécurité ; Etats-Unis ; Union Européenne

Abstract

The islands of the Antilles exhibit a dual geographical and historical affiliation, belonging to both the Caribbean and the Atlantic. This Caribbean space is thus organised around national, regional and international networks and fluxes of exceptional density giving it good political, social and economic stability. Nonetheless, the Caribbean, although doubtless Atlantic in nature, is primarily an insular whole which fits neither the pattern of the old European colonial powers nor that of its powerful North American neighbour.

Keywords

Caribbean basin ; Insularity ; Population ; Regional relations ; International relations ; Security ; United States ; European Union

Biographie

François TAGLIONI est maître de conférences en géographie à l'Université de la Réunion. Il est l'auteur d'un ouvrage sur la *Géopolitique des Petites Antilles* (Karthala, 1995) et de plusieurs articles sur les dynamiques politiques et économiques de la Région Caraïbe au plan régional et international. Il mène ses recherches au Laboratoire Espace et Culture (CNRS-Université de Paris-Sorbonne) et au Centre de Recherches sur l'Amérique Latine et les Caraïbes (IEP, Aix-en-Provence).

Introduction

L'espace Caraïbe est baigné par la Mer des Antilles et l'Océan Atlantique Nord. Cette double appartenance géographique et historique le place au centre de flux et de réseaux complexes d'une densité exceptionnelle. Sous la pression de la mondialisation et de la régionalisation, la Caraïbe, insulaire ou continentale, tente de surmonter ses fragmentations, ses contradictions et ses différends.

Entre Europe et États-Unis, quelle est la marge d'action de ces îles? Une recomposition territoriale qui respecte les particularismes insulaires est-elle envisageable?

Cet article tente de faire le point sur la géographie économique et politique de cette partie de la rive occidentale de l'Atlantique Nord.

Diversité et fragmentation de la région Caraïbe

Les États et territoires de la région Caraïbe (Carte 1), insulaires ou continentaux, frappent par leur diversité (Tableau 1). Leurs populations de 226 millions d'individus s'égrènent sur plusieurs millions de km² du golfe du Mexique à la mer des Antilles. Superficies et populations sont extrêmement variables allant de près de 2 millions de km² pour le Mexique avec une population de 96 millions d'habitants à 13 km² et 1 200 habitants pour le territoire de Saba. Entre ces deux extrêmes, on rencontre des grands pays (Colombie, Mexique, Venezuela), des pays intermédiaires (Cuba, Guatemala, Guyana, Honduras, Nicaragua, Suriname) plus ou moins densément peuplés et enfin, des pays de petites dimensions avec notamment l'archipel des Petites Antilles qui s'étire sur plus de 1 000 km de Porto Rico à Trinidad.

On peut opposer, d'un point de vue physique, les Petites Antilles qui comportent dans la partie sud de l'archipel de nombreux volcans aux Grandes Antilles qui ignorent l'activité volcanique. Cette distinction a notamment son importance dans le choix des cultures et l'emplacement des sites touristiques (les îles montagneuses sont davantage pluvieuses et les plages de sable noir à proximité des volcans ne correspondent pas au "canon de beauté" touristique). En revanche, l'ensemble de la Caraïbe connaît le régime des alizés et tous les versants Est sont également exposés à l'action de ces vents chargés d'humidité.

Les structures démographiques (Tableau 2) n'échappent pas à la variabilité suivant les îles et territoires considérés. Il suffit pour s'en convaincre d'analyser les indicateurs démographiques habituels. On note ainsi des taux de natalité globalement soutenus mais qui s'étalent de 13 pour 1 000 à la Barbade à 38 pour 1 000 au Belize, des taux de mortalité faibles (5 à Antigua-Barbuda) à élevés (15 en République d'Haïti) et enfin des indices synthétiques de fécondité de l'ordre de 3 en moyenne mais atteignant 5 en République d'Haïti, Guatemala ou Honduras et ne dépassant pas 1,5 à la Barbade et à Cuba.

Il est donc notable que l'évolution démographique du bassin Caraïbe est différentielle. Tous les pays ne sont pas au même stade de leur transition démographique : beaucoup sont dans une phase avancée ou achevée (Cuba, Porto Rico, Martinique, Barbade, Trinidad), d'autres dans une transition plus tardive (République d'Haïti, République Dominicaine, Grenade, Amérique Centrale).

Ces différences s'expliquent par des niveaux de développement hétérogènes tant pour des raisons structurelles que conjoncturelles le plus souvent liées à des facteurs politiques. Le taux de mortalité infantile et l'espérance de vie à la naissance, qui sont de bons indicateurs de la santé d'un pays, sont conformes à la hiérarchie de développement qui s'opère dans la région Caraïbe.

Cet article reprend en partie les analyses d'un texte publié dans *Ramses 99* (Taglioni, 1998)

Remerciements à Mlle Florence Bonnaud, cartographe à l'université de Paris IV, pour la réalisation de la carte 1



Carte 1. Le Bassin Caraïbe entre Mer des Antilles et Océan Atlantique Nord

	Superficie km2	Population 1997	Densité h/km2	Langues	Accession à l'indépendance	PNB/h en \$ EU 1997
Guadeloupe (archipel de la)	1 780	386 600	217	Français et Créole	Départements français assimilés à la métropole	10 500
Guyane	91 000	114 900	1,2			9 500
Martinique	1 100	359 800	327			12 000
Sous-total Antilles françaises	93 880	861 300	9			
Anguilla	91	10 600	116	Anglais	Territoires dépendants de la couronne du Royaume- Uni	5 700
Iles Caïman	264	34 400	130			29 000
Iles Turks & Caicos	417	16 400	35			6 900
Iles Vierges britanniques	151	18 700	123			18 400
Montserrat *	100	6 000	60			/
Sous-total Antilles britanniques	1 023	86 100	84			
Aruba	193	88 000	373	Anglais Hollandais Papamientu	Territoires dépendants de la couronne du royaume des Pays-Bas	16 700
Bonaire	288	14 300	38			9 400
Curacao	444	151 500	331			10 380
Saba	13	1 200	86			/
St Eustache	21	1 900	82			/
St Maarten	34	38 600	1 000			11 200
Sous-total Antilles néerlandaises et Aruba	993	295 500	297			
Iles Vierges américaines	355	108 000	304	Anglais	Dépendantes des EU	11 400
Porto Rico	8 897	3 800 000	427	Espagnol et Anglais	État libre associé aux États-Unis depuis 1952	12 200
Sous-total territoires des États-Unis	9 252	3 908 000	422			
Antigua et Barbuda	440	68 000	148	Anglais	1981	7 700
Bahamas	13 942	284 000	20		1973	12 400
Barbade	431	264 000	613	Anglais et Bajan	1966	7 000
Cuba	110 860	11 100 000	99	Espagnol	1901	1 400
Dominique	751	75 000	99	Anglais et Créole	1978	2 900
Grenade	344	99 000	282	Anglais	1974	2 700
Jamaïque	11 424	2 515 000	218		1962	2 100
République Dominicaine	48 730	8 200 000	168	Espagnol	1865	1 460
République d'Haïti	27 750	6 600 000	238	Français et Créole	1804	250
St Kitts et Nevis	269	43 000	160	Anglais	1983	5 300
Ste Lucie	616	147 000	236	Anglais et Créole	1979	3 800
St Vincent et les Grenadines	388	111 000	283	Anglais	1979	2 500
Trinidad et Tobago	5 128	1 263 000	246		1962	4 100
Sous-total pays indépendants insulaires	221 073	30 769 000	139			
Belize	22 976	221 000	9	Anglais	1981	2 630
Colombie	1 039 000	37 400 000	36	Espagnol	1819	1 910
Costa Rica	51 000	3 500 000	67		1821	2 610
Guatemala	108 000	11 200 000	104		1821	1 340
Guyana	214 970	775 000	4	Anglais	1966	590
Honduras	112 000	5 800 000	52	Espagnol	1821	600
Mexique	1 909 000	95 700 000	50		1821	3 320
Nicaragua	121 000	4 400 000	36		1821	380
Panama	74 000	2 700 000	36		1903	2 750
Salvador	21 000	5 900 000	281		1821	1 610
Suriname	156 000	392 000	3		Hollandais	1975
Venezuela	882 000	22 600 000	26	Espagnol	1911	3 020
Sous-total pays indépendants continentaux	4 710 946	190 588 000	40			
Total Bassin Caraïbe	5 037 167	226 507 900	45			2 700

Sources : compilation de l'auteur d'après Institut National d'Études Démographiques (INED), World Bank, Caribbean Development Bank, Inter-American Development Bank, Centraal Bureau voor de Statistiek, INSEE, FAO, OCDE.

* Estimations, car depuis l'éruption du volcan de la Soufrière en 1995, les données concernant l'île de Montserrat ne sont plus fiables.

Tableau 1. Données générales sur les États et Territoires du Bassin Caraïbe en 1997

L'Indice de Développement Humain (IDH), que propose depuis 1989 le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), résume bien les choses puisqu'il ressort que la majorité des pays continentaux ou insulaires sont classés dans les indices de *développement élevé* ($> 0,8$), au même titre que les pays industrialisés, que St Vincent, la Jamaïque, Cuba et les pays d'Amérique centrale sont dans la catégorie intermédiaire, *développement moyen* ($0,8 > \text{IDH} > 0,5$) et qu'enfin la République d'Haïti, fait partie des pays au *développement faible* ($< 0,5$). Ces scores globalement satisfaisants, si on les compare à certain pays d'Afrique ou d'Asie, reflètent des politiques publiques attachées au volet social en matière de santé et d'éducation.

	Espérance de vie		Taux de natalité p. 1 000	Taux de mortalité p. 1 000	Taux d'accroissement naturel p. 1 000	Indice synthétique de fécondité enfants par femme	Taux de mortalité infantile p. 1 000	IDH
	hom.	fem.						
	en années							
États insulaires								
Barbade	73	77	13	9	4	1,5	16	0,907
Bahamas	68	75	22	6	16	1,9	20	0,894
Antigua et Barbuda	71	75	17	5	12	1,7	19	0,892
Trinidad et Tobago	68	73	16	7	9	2	14	0,88
Dominique	74	80	22	7	15	2	19	0,873
St Kitts et Nevis	65	70	22	10	12	2,4	24	0,853
Grenade	68	73	29	6	23	3,8	12	0,843
Ste Lucie	68	75	25	6	19	2,6	18	0,838
St Vincent et les Grenadines	71	74	22	7	15	2,4	19	0,836
Jamaïque	71	76	23	6	17	2,6	25	0,736
Cuba	74	77	14	7	7	1,5	9	0,723
République Dominicaine	68	72	27	6	21	3,2	47	0,718
République d'Haïti	48	52	33	15	18	4,8	48	0,338
Antilles néerlandaises	72	78	19	7	12	2,1	6	nc
Guadeloupe (archipel de la)	71	78	17	6	11	2,2	12	nc
Martinique	73	79	16	6	10	2	9	nc
Porto Rico	70	79	18	8	10	2,1	12	nc
États continentaux								
Costa Rica	73	78	24	4	20	2,8	13	0,889
Panama	71	75	24	5	19	2,8	30	0,864
Venezuela	69	75	26	5	21	3,1	23	0,861
Mexique	70	76	27	5	22	3,1	34	0,853
Colombie	67	72	27	6	31	3	28	0,848
Belize	67	71	38	5	33	4,5	33	0,806
Suriname	69	76	25	6	19	2,7	28	0,792
Guyana	60	66	25	8	17	2,6	63	0,649
Salvador	65	70	32	6	26	3,9	41	0,592
Honduras	65	70	38	6	32	5,2	43	0,575
Guatemala	62	67	37	7	30	5,1	51	0,572
Nicaragua	64	69	37	6	31	4,6	49	0,53
Guyane française	73	79	30	4	26	4	14	nc

Sources : Institut National d'Études Démographiques (INED), Caribbean Development Bank, PNUD
nc : non communiqué

*Tableau 2. Données de base sur la population du Bassin Caraïbe en 1997
Classement décroissant en fonction de l'IDH*

Le potentiel économique de la région Caraïbe, élargie aux pays continentaux, la situe au cinquième rang mondial¹ des zones économiques avec un PNB global en 1997 de 600 milliards de dollars. Mais ici encore, les situations économiques sont bien peu homogènes et leurs évolutions ne sont pas uniformes. Les îles Bahamas, la Martinique ou les îles Caïman sont beaucoup plus

¹. Derrière l'ALENA, l'Union Européenne, le MERCOSUR et l'ANSEA.

développées que la République d'Haïti, le Nicaragua ou le Honduras. Les disparités économiques sont aussi bien liées à des problèmes structurels variables (effets de l'insularité, petite taille, fortes densités de population, ressources naturelles limitées) qu'à des problèmes politiques et culturels plus ou moins aigus.

D'une façon générale l'**agriculture** connaît une crise endémique profonde depuis des décennies. Les avantages appréciables qui avaient incité les colonisateurs à créer des plantations sur les petites îles pour produire et exporter certaines cultures (sucre, banane, café, cacao, muscade...), ont disparu avec l'évolution sociale et technique. La plupart de ces pays ne peuvent donc faire face, actuellement, à la concurrence internationale et régionale. Dans presque tous les plus petits d'entre eux, la production de ces types de produits de base est stationnaire ou régresse et, sans les accords particulièrement favorables conclus avec les pays développés, à économie de marché (principalement ceux de la l'Union Européenne) la survie de la plupart des activités agricoles traditionnelles orientées vers l'exportation serait compromise². Ce manque de compétitivité des productions traditionnelles appelle à la reconversion des structures de productions agricoles. Mais, si le principe de la diversification agricole est accepté, des difficultés d'ordre pratique subsistent (manque de connaissances agro-techniques, manque de modèles d'exploitation modernes, rigidité des structures foncières, déficiences des réseaux de distribution...) ; il sera difficile de changer les habitudes, quasi séculaires, de cultures pour de nouvelles productions aux débouchés et à la rentabilité incertains. Le problème est d'autant plus crucial que l'agriculture continue d'employer une part importante de la main d'oeuvre dans certains de ces pays (principalement les îles à canne à sucre et banane).

Dans ces conditions, les effets de concurrence dans l'utilisation des sols entre l'agriculture et le **tourisme** se font de plus en plus sentir. Pour autant, la croissance générale du secteur touristique n'est pas directement liée à l'effondrement de l'agriculture. Il est plus juste de placer le tourisme dans un contexte mondial qui est devenu, à partir des années 50, très peu favorable aux cultures de plantations héritées de la colonisation et d'envisager cette industrie comme une réelle opportunité, voire une alternative incontournable, pour des îles aux ressources naturelles limitées. Le tourisme, fortement multiplicateur d'activités, est en effet devenu vital pour l'économie de la Caraïbe aussi bien pour financer les importations, que pour créer des emplois ou encore pour élever le niveau de développement social. Il demeure pour les années à venir un axe majeur de développement qui se concentre essentiellement sur les littoraux. Ainsi, la région caraïbe, malgré la concurrence internationale, se situe parmi les premières destinations tropicales au monde. La proximité des bassins émetteurs que sont les États-Unis et le Canada, la bonne qualité et la quantité (parfois en excès) du parc hôtelier, l'existence d'aéroports internationaux et de vols réguliers en provenance des métropoles nord-américaines et européennes³ ajoutés à un environnement naturel, politique et sanitaire propice allié à des politiques nationales et internationales de développement volontaristes sont autant d'éléments qui expliquent sommairement les bonnes performances du tourisme dans la Caraïbe. Mais, dans le domaine du tourisme comme dans d'autres, les généralités n'ont pas force de loi dans la région et les situations en terme d'arrivées touristiques sont très contrastées. Quatre îles, Porto Rico, les Bahamas, la République Dominicaine et la Jamaïque se partagent plus de la moitié du total des flux touristiques en 1997 dans la Caraïbe insulaire.

Pour les autres activités de **services**, les centres financiers à régime spécial (*offshore*) et les zones franches dominant le secteur. Ces services bénéficient des infrastructures mises en place pour le développement du tourisme : réseaux de communications et de télécommunications, législation adaptée, réseaux de transports développés, ressources humaines dynamiques, faibles coûts salariaux, accords commerciaux préférentiels avec Europe et Amérique du nord et enfin stabilité politique. La République Dominicaine, la Jamaïque et la Barbade attirent les industries d'assemblages dans leur zone franche. De leur côté, les Bahamas, les Iles Vierges britanniques et les îles Caïman sont des paradis fiscaux très convoités à des fins parfois malhonnêtes (blanchiment

². La décision de l'Organisation Mondiale du Commerce concernant la banane semble sans appel et risque d'accélérer l'abandon de cette culture dans la Caraïbe insulaire.

³. La part des touristes nord-américains (56%) est en baisse depuis plusieurs années au profit des Européens (18%) en 1997.

de l'argent). Bien que rentables, ces services sont fortement dépendants de la conjoncture internationale et nationale et les scandales éclatent très vite.

L'**industrie** occupe une place relativement peu importante dans les économies caribéennes. Certaines îles possèdent toutefois des industries capables de jouer un rôle significatif pour leur économie. L'activité de ces industries s'exerce soit dans la transformation de produits de base, soit dans la production manufacturée. Cependant les retombées se traduisent essentiellement par l'absorption de main-d'oeuvre. D'une façon générale, les freins à l'industrialisation sont les suivants : pas ou très peu de matières premières, une main d'oeuvre sous-qualifiée, un manque d'infrastructures de base, absence d'un ou plusieurs marchés extérieurs pour l'exportation, le marché intérieur étant lui-même souvent insuffisant et une politique industrielle des gouvernements souvent trop floue. Dans ces conditions, la croissance des industries semble difficile. Le développement récent des zones franches industrielles d'exportation a, un moment, ressuscité les théories économiques sur l'industrialisation qui ont eu cours dans la Caraïbe pendant les années 50. Dans les faits, l'industrie a du mal à trouver sa place dans les économies de la Caraïbe.

A la fragmentation géographique et économique s'ajoute la variété des situations ethno-culturelles et politiques. Les groupes ethniques⁴ et linguistiques⁵ divers qui essaient dans la région cohabitent à l'intérieur de sphères religieuses et culturelles multiples qui ont bien du mal à résister à l'américanisation dans une région toujours en quête d'une identité Caraïbe. L'héritage colonial, les relations privilégiées et ambiguës avec les anciennes et distantes métropoles ainsi que les lointaines mais omniprésentes racines africaines rendent complexe la recherche d'une identité perdue. Ce "vide" identitaire a d'ailleurs des conséquences non négligeables sur le développement économique.

Enfin, ces divers ensembles présentent (Tableau 3) une large panoplie d'institutions gouvernementales allant du système républicain présidentieliste aux statuts divers de territoires dépendants (Antilles britanniques et néerlandaises) en passant par le système de Westminster, les républiques parlementaires, les dictatures militaires et les départements d'outre-mer (Antilles françaises).

a) Les territoires sous tutelles :

- 1) Les Antilles britanniques, territoires dépendants semi-autonomes, qui regroupent les Iles Vierges britanniques, Anguilla et Montserrat, les îles Caïman et les Turks et Caïcos,
- 2) Les Antilles néerlandaises (Bonaire, Curaçao, Saba, St Eustache, St Maarten) et Aruba qui sont deux régions autonomes du Royaume des Pays-Bas,
- 3) Porto Rico et les Iles Vierges américaines administrées, à des degrés divers, par les États-Unis,
- 4) Les Départements d'Outre-Mer français d'Amérique (DFA), archipel de la Guadeloupe, Martinique et Guyane française, assimilés à la France en tant que départements et régions.

b) Les pays indépendants :

- 5) Les 12 États anglophones membres du *Commonwealth* qui ont acquis leur indépendance entre 1962 et 1983. Il s'agit d'Antigua-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, de la Dominique, de Grenade, de la Guyana, de la Jamaïque, de St Kitts-Nevis, de Ste Lucie, de St Vincent Grenadines et de Trinidad-Tobago.
- 6) Les autres États indépendants sont Cuba, la République d'Haïti, la République Dominicaine ainsi que l'ensemble des pays continentaux bordiers du bassin Caraïbe.

Tableau 3. Statuts Politiques des États et Territoires de la Caraïbe

⁴. Principalement des noirs, des métis, des blancs, des hindous et des indiens.

⁵. L'espagnol est très largement dominant (94%), suivent l'anglais, le créole, le français, le hollandais et diverses langues vernaculaires.

Bien que tous ces États et territoires soient, à des degrés constitutionnels divers, politiquement indépendants, leur subordination économique à l'égard des grandes puissances constitue toujours un facteur préoccupant pour leur souveraineté. L'ordre mondial est devenu une véritable dictature pour ces petits États qui n'arrivent plus, parfois, à faire le lien entre politique et économie. Ces blocages procèdent aussi bien de facteurs psychologiques, liés à des siècles d'économie de plantation et de dépendance totale, qu'à des éléments plus physiques en rapport avec l'insularité. Ainsi, la dispersion d'îles appartenant à une même entité politique et formant ainsi des États "multi-insulaires" introduit une complexité supplémentaire qui favorise souvent les conflits politiques et aggrave la situation économique qui aurait pourtant besoin de cohésion. On en trouve plusieurs exemples dans le bassin Caraïbe : Antigua-Barbuda, St Kitts-Nevis, l'archipel de la Guadeloupe, St Vincent et les Grenadines, Trinidad-Tobago, les Bahamas, les Iles Vierges, les Antilles néerlandaises, les Iles Caïman, les Iles Turks et Caicos. L'appropriation du pouvoir par l'île "dominante" devient ainsi quelquefois une fin en soi sans véritables options de développement à long terme.

Cette grande hétérogénéité géographique, économique, politique et culturelle dont il est fait état ci-dessus ne facilite pas une cohésion régionale déjà soumise aux tiraillements de l'histoire et de la géographie. Les relations extérieures du bassin Caraïbe avec les États-Unis et l'Europe sont complexes mais alimentent des flux croisés indispensables au développement de la région. Les modalités et les mises en oeuvre des politiques extérieures de développement (ou de non développement) sont à géométrie variable de part et d'autre de l'Atlantique.

Une région sous l'influence des puissances extérieures

Les États-Unis : un règne sans partage

L'homogénéité géopolitique de la région Caraïbe provient de son rôle de pivot et de *continuum* géographique entre Amérique du Nord et Amérique du Sud. L'importance du complexe militaire des États-Unis, bien que largement revue à la baisse depuis la fin de la guerre froide, indique toujours l'intérêt stratégique que donnent ces derniers à la région. L'utilisation du Canal de Panama, qui assure toujours une part considérable du trafic du commerce états-unien entre Pacifique et Atlantique et le quart de leur importation de pétrole brut⁶, reste une donnée fondamentale.

Jusqu'au début des années 80, les États-Unis n'avaient pas de véritable politique coordonnée et structurée pour la région Caraïbe. La voie de la force armée, les blocus économiques et les pressions diplomatiques étaient les pratiques habituelles.

Avec la présidence Reagan entre en vigueur l'Initiative pour le Bassin des Caraïbes (CBI). La motivation de cette initiative est évidente : "La paix et la sécurité dans le bassin des Caraïbes sont pour nous d'un intérêt vital. Quand nos voisins ont des difficultés, celles-ci deviennent inévitablement les nôtres" (Reagan, 1983). La CBI est donc éminemment politique et idéologique. Quant aux résultats économiques, le bilan est mitigé.

Au lendemain de l'effondrement du bloc des pays communistes, le Président Bush met l'accent sur la propagation de l'idéologie libérale à l'ensemble des Amériques. Avec son initiative en 1990 (*Enterprise for the Americas Initiative*, EAI) apparaît une politique plus globale qui s'adresse aux pays d'Amérique latine et à la Caraïbe. Les visées de cette initiative sont économiques et idéologiques. Elles s'inscrivent dans la dynamique de mise en place d'une zone de libre échange à l'échelle de l'hémisphère ouest, "de la Terre de Feu à l'Alaska". Il s'agit de la Zone de Libre Échange des Amériques (FTAA, *Free Trade Area of the Americas*) proposée à Miami en décembre 1994 durant le sommet des Amériques. Les négociations sont en cours et son accomplissement est prévu à l'horizon 2005.

⁶. Pour limiter cette dépendance, les États-Unis ont conclu des accords avec le Venezuela qui devient ainsi leur premier fournisseur de brut devant l'Arabie saoudite.

Compte tenu de l'achèvement du marché unique européen et de la dynamique asiatique centrée autour du Japon, les États-Unis ont en effet choisi de jouer la carte de la coopération économique régionale élargie. Dans ce sens l'Accord de Libre-Échange Nord-Américain (ALENA) est conçu comme le moteur de cette intégration panaméricaine. Cependant, le Congrès semble repousser la décision concernant son accord à l'extension géographique de l'ALENA. Il est vrai que l'ALENA ne fait pas l'unanimité dans l'opinion publique et chez les syndicats états-uniens qui craignent que la délocalisation des entreprises vers le Mexique soit source de chômage dans leur pays ; ce qui n'est pas totalement infondé. D'un autre côté, il n'est pas certain que l'Argentine ou le Brésil soient véritablement enthousiastes pour une association qui risque de faire stagner leurs exportations vers les États-Unis et surtout d'augmenter leur dépendance pour les importations ; les résultats du CBI dans la Caraïbe sont éloquentes à ce sujet. D'autant que la dynamique du MERCOSUR (Marché Commun du Cône Sud), tant sur le plan intérieur que dans ses relations économiques extérieures, semble à ce jour prometteuse.

Une politique inflexible et anachronique à l'égard de Cuba

La fin de la guerre froide, l'éclatement de l'URSS, l'échec des mouvements révolutionnaires d'Amérique centrale et d'Afrique ainsi que la pérennisation de l'embargo des États-Unis sont autant d'éléments qui ont plongé Cuba dans une crise économique, idéologique et sociale profonde. Les États-Unis poursuivent malgré tout depuis bientôt quarante ans la même inflexible politique d'isolement et de sanctions à l'égard du petit voisin caraïbe et de son chef charismatique, quoiqu'"insolent", Fidel Castro.

Cette attitude intransigeante et rigide des États-Unis à l'égard de Cuba semble aujourd'hui anachronique et malgré les protestations européennes, latino-américaines, canadiennes, des Nations-Unies, de certains membres du Congrès et de l'opinion publique américaine, la loi Helms-Burton de mars 1996 tente de durcir encore l'embargo américain en vigueur depuis 1962. Les exilés Cubains de la première heure, qui représentent un fort groupe de pression électoral et économique dans les États de Floride et du New Jersey semblent eux-aussi, depuis la visite du pape en janvier 1998⁷, assouplir leur position traditionnellement anti-castriste.

De son côté, Cuba ne cesse de développer ses relations diplomatiques (réouverture des ambassades Haïtienne et Jamaïcaine ainsi qu'une ouverture à Trinidad), économiques et humanitaires avec les pays du bassin Caraïbe, d'Amérique Latine, du Canada et d'Europe. Le chiffre de 1,2 million de touristes en 1997, en croissance continue depuis dix ans, ne saurait éclipser les difficultés de l'économie cubaine et d'une société de plus en plus inégalitaire à l'image de la réalité monétaire à deux vitesses : dollars/pesos.

Le cas Cubain illustre clairement le manque de souplesse et de marge de manœuvre ainsi que l'entêtement de l'administration Clinton qui préfère se mettre en porte-à-faux avec ses partenaires commerciaux de l'ALENA plutôt que de transiger sur la loi Helms-Burton et ses implications. Alors qu'à l'évidence, l'énergie des États-Unis pour combattre le castrisme est hors de proportion avec l'enjeu qu'il représente. D'autant que l'attitude des États-Unis ne fait que renforcer le dissentiment, déclaré, quoique nuancé, des pays d'Amérique latine à leur égard. Pour ces derniers, leur soutien à Cuba est plus un symbole de résistance face à l'impérialisme des États-Unis qu'une prise de position idéologique.

⁷. Cette visite et la désapprobation du chef de l'église a permis un allègement symbolique en mars 1998 de l'embargo américain.

Une politique hésitante et changeante dans le cas de la République d'Haïti

Après la fuite du dictateur Duvalier en 1986, l'armée s'empare du pouvoir. Les élections de décembre 1990, qui place le père Aristide aux commandes de l'État, redonne l'espoir d'une république démocratique digne de ce nom. La trêve sera de courte durée et le coup d'État militaire de septembre 1991, dans lequel les États-Unis sont impliqués, replonge Haïti dans la répression, la violence et le désespoir.

En septembre 1994, après avoir usé du traditionnel embargo international ainsi que d'une tentative de négociations diplomatiques (accords de *Governor's Island*, juillet 1993), les États-Unis, sous l'impulsion de son nouveau Président, débarquent 20 000 soldats (principalement américains) dans l'île pour s'assurer de la reddition du général Cédras et de ses hommes. Le Président Aristide reprend le pouvoir pour quelques mois et entreprend des actions symboliques comme la suppression de l'armée haïtienne et la reprise de relations avec Cuba qui déboucheront sur la réouverture conjointe d'ambassades après une interruption depuis 1962.

Le délai de réaction de trois ans des États-Unis pour régler le problème haïtien est la preuve de leur hésitation à faciliter le retour du Président Aristide en qui ils n'avaient pas confiance, le jugeant trop réformateur et trop éloigné des intérêts de la bourgeoisie haïtienne. Par ailleurs, le congrès aurait préféré normaliser le conflit par la voie diplomatique et les sanctions plutôt que d'engager des forces armées.

L'élection de René Préval en décembre 1995 est marquée par un très fort taux d'abstention révélateur de la démobilisation des Haïtiens qui vivent pour les trois quart d'entre-eux au seuil de la pauvreté absolue. Il est certain que les trois ans de dictature militaire et de blocus n'ont fait qu'aggraver une crise économique, politique et sociale déjà endémique.

La récente sécheresse qu'a connue le pays et surtout la lutte politique fratricide à l'intérieur du mouvement Lavalas⁸, ne permettent pas d'espérer une proche amélioration de l'économie en ruine d'Haïti.

Dans ces conditions, la mission "pacifique" des États-Unis en Haïti, pour restaurer la stabilité politique et économique mais aussi arrêter le flux ininterrompu de migrants illégaux, semble avoir échoué. Cependant, le Président Clinton, malgré la demande explicite du parlement Haïtien, fait maintenir, au-delà de la date butoir du 31 décembre 1997, un contingent militaire dans le pays ; pour mémoire, les autres troupes de la force multinationale qui sont intervenues en 1994 se sont déjà retirées.

On le constate, les États-Unis maintiennent toujours une pression sur les îles des Grandes Antilles. En revanche, ils se désengagent progressivement (fermetures d'ambassades et des représentations locales d'organisations nationales d'aides au développement) des Petites Antilles qui ne présentent plus aucun intérêt stratégique majeur.

L'Union Européenne : une présence discrète

C'est justement sur cette frontière orientale du bassin Caraïbe que l'Union Européenne, pour des raisons historiques, continue d'assurer une présence qui se veut placée, à défaut de mieux, sous le signe de l'aide au développement et de la coopération. Force est de constater que l'Union Européenne est le premier bailleur de fonds multilatéral dans les Petites Antilles. Il est certain que la possession de territoires dans la région (Antilles néerlandaises, Antilles britanniques et Départements Français d'Amérique) n'est pas étrangère à cette performance. Par l'intermédiaire de ses territoires et départements, l'Union Européenne continue d'alimenter des flux touristiques,

⁸. Il est fort probable que le père Aristide soit de nouveau candidat, et grand favori, à la présidence en décembre 2000

migratoires et commerciaux. La France est la plus dynamique à promouvoir l'insertion de ses départements d'outre-mer, qui sont des régions européennes à part entière, dans le contexte Caraïbe. Pour les Britanniques et les Néerlandais, la possession de territoires antillais est davantage vécue comme une charge budgétaire que comme un atout.

Au niveau des Grandes Antilles, les adhésions de la République Dominicaine et de la République d'Haïti à la Convention de Lomé IV restent symboliques des efforts diplomatiques de la France et de l'Espagne. Désormais l'ensemble des États et territoires du bassin Caraïbe est associé à l'Union Européenne, à l'exception de Cuba qui n'en a jamais exprimé la demande. Cet élargissement a introduit deux nouvelles communautés linguistiques et culturelles numériquement importantes dans un décor traditionnellement anglophone. Il ne modifie pas, en dépit des sommes considérables mises en jeu, les équilibres régionaux qui restent toujours en faveur des États-Unis. Les Espagnols aimeraient sans doute jouer un rôle plus grand dans la région par l'intermédiaire des États hispanophones. Cependant les membres de la Convention de Lomé IV, qui stipule que l'espace Caraïbe est désormais définitivement couvert⁹, jouent la carte du "protectionnisme" à l'égard des pays d'Amérique centrale ou du sud. Cette attitude est motivée non seulement par les pays ACP qui ne veulent pas partager le gâteau à leur détriment mais aussi par les dissensions au sein des Quinze qui n'ont pas les mêmes motivations pour financer une coopération multilatérale aux résultats mesurés.

Il demeure que la base aérospatiale de Kourou, en Guyane française, est garante, pour des raisons économiques évidentes, de l'implication de l'Union Européenne pour les prochaines années dans la zone Caraïbe et plus particulièrement dans les Petites Antilles. Cependant, la défaite de la bataille de la banane, sur laquelle l'Union Européenne ne faisait pas front commun, et l'incertitude qui plane sur les orientations futures de la Convention de Lomé ne laissent pas entrevoir une véritable dynamique Caraïbe impulsée par l'Europe. Cette dernière doit gérer des problèmes internes liés à sa construction et à son élargissement en direction des pays d'Europe centrale et du sud par le biais du dialogue euro-méditerranéen.

En revanche, la mise en œuvre de l'accord-cadre inter-régional de coopération entre l'Union Européenne et le MERCOSUR du 15 décembre 1995, semble indiquer la volonté des Quinze de s'impliquer plus fermement en Amérique du Sud. Il est prévu à cet effet un sommet Europe-Amérique latine en 1999.

La coopération régionale : une nécessité à la survie de la région

En matière d'intégration et de coopération régionale, le bassin Caraïbe bénéficie des acquis de plusieurs siècles de colonisation. Les modalités et les formes étaient différentes selon les entités considérées mais l'idée unique : réduire les coûts de gestion, rassembler et contrôler les forces vives éparpillées aux quatre coins de la Mer des Antilles. Cet impératif fédéraliste est plus que jamais d'actualité dans un contexte de libéralisation mondiale des échanges qui laisse peu de place à des petits États aux économies fragiles. Le mouvement d'intégration a connu une accélération ces dernières années. L'hésitant Marché Commun et Communauté des Caraïbes (CARICOM), en dépit de ses contradictions et de son peu de résultats économiques, amorce une politique d'ouverture de sa communauté à des membres non anglophones pour donner plus de poids économique et politique à ses décisions. Ce processus d'élargissement s'était amorcé par l'adhésion du Suriname en février 1995. Il se poursuit avec l'entrée en juillet 1997 de la République d'Haïti qui, avec une nation de près de 7 millions d'individus, fait plus que doubler la population de la CARICOM. Les négociations pour un accord de libre échange avec la République Dominicaine s'inscrivent dans cette même dynamique, bien que l'ambition avouée de la République Dominicaine soit de faire le lien entre la CARICOM et le Marché Commun d'Amérique Centrale (MCAC). Enfin, le regard de

⁹. Il est cependant possible que Cuba devienne membre, à court terme, de la Convention de Lomé

la CARICOM se dirige vers l'Amérique du sud puisque des discussions portent sur un protocole de libre échange avec les quatre pays du Pacte Andin¹⁰, Venezuela en tête.

Cette politique expansionniste dénote les inquiétudes grandissantes de la CARICOM face au progrès de la mise en œuvre de la Zone de Libre Échange des Amériques (FTAA) qui risque de balayer les derniers avantages commerciaux qui lui sont accordés. En l'état actuel des choses la CARICOM et encore moins l'OECS (Organisation des États de la Caraïbe de l'Est) ne sont en position d'influencer les modalités de la future FTAA; d'autant que la multiplicité des réunions préparatoires pénalise les petits États limités dans leurs moyens financiers et ressources humaines. Parallèlement, le renouvellement de la Convention de Lomé à l'horizon 2000 est, elle aussi, source de négociations et de dépenses.

Le manque de positions communes et de réussites économiques des deux principales organisations régionales Caraïbes, CARICOM et OECS, ainsi que leur couverture géographique limitée incitèrent les chefs de gouvernement de la CARICOM à adopter, en 1992, la proposition de la *West Indian Commission*. Cette proposition consistait à créer une Association des États de la Caraïbe (AEC) regroupant l'ensemble¹¹ des pays et territoires insulaires et continentaux du bassin Caraïbe.

L'AEC, mise en œuvre en août 1995, se présente avant tout comme un forum chargé de coordonner les actions de ses États membres durant les négociations avec les États-Unis pour leur intégration dans la FTAA. Il est d'ailleurs remarquable que bien que les Iles Vierges américaines et Porto-Rico soient à divers degrés sous tutelle des États-Unis, ces derniers ne soient pas membres de l'AEC et se distancient ainsi de leur "arrière-cour" dont ils ne partagent évidemment pas les préoccupations économiques ou politiques. Par ailleurs, les États-Unis ne sont toujours pas disposés à effectuer un quelconque rapprochement avec Cuba qui est membre de l'AEC. Pour le reste, ils ne semblent pas s'émouvoir davantage de la création de l'Association qui servira à son heure de relais à leur politique dans la région; surtout que l'argument économique que représente l'ALENA est beaucoup plus persuasif que l'AEC ou le CARICOM. A ce propos, le seul et tardif voyage officiel du Président Clinton dans la Caraïbe en mai 1997, durant son deuxième mandat, est révélateur de l'assurance et de la désinvolture des États-Unis envers leurs futurs partenaires commerciaux...

La sécurité : le défi du XXI^e siècle

C'est durant ce même voyage officiel que le Président Clinton a inauguré le premier sommet Caraïbe/États-Unis. Le 10 mai 1997, en présence des chefs de gouvernements de la CARICOM et de la République Dominicaine a été signée la Déclaration de Bridgetown. Elle vise à établir les bases d'un partenariat pour la sécurité¹² et la prospérité dans la Caraïbe. Au-delà des "garanties" particulières qui seront données aux petits États insulaires lors de leur intégration dans la FTAA, on retiendra surtout le volet sécurité qui souligne les nouvelles préoccupations des américains dans la Caraïbe. Les principaux volets de cette déclaration s'articulent autour du contrôle de l'immigration, des trafics d'armes, de la corruption, des catastrophes naturelles¹³, de la lutte contre les stupéfiants et du blanchiment de l'argent. Les moyens financiers mis en œuvre sont très importants mais font montre d'une très forte conditionnalité et semblent se substituer à la traditionnelle aide au développement qui transite par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID).

¹⁰. Le Pérou s'est retiré de cette organisation en avril 1997.

¹¹. 25 États indépendants et 12 territoires dépendants.

¹². Depuis 1996, au niveau sous régional, les États membres de l'OECS se sont engagés, par l'intermédiaire du Système Régional de Sécurité (RSS), aux côtés des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni sur un programme analogue à celui de Bridgetown.

¹³. Le flanc sud du bassin Caraïbe est sous surveillance météorologique afin d'anticiper les mouvements des cyclones qui finissent leur course avec plus ou moins de violence sur la côte Est des États-Unis.

La lutte contre les stupéfiants : le nouveau cheval de bataille des États-Unis

Le problème de la production, du trafic, de la consommation et de l'économie souterraine des stupéfiants est récurrent dans la Caraïbe. Il est aussi la manifestation de la profonde crise économique et sociale qui touche ces sociétés. Combattre ce fléau est devenu un des premiers objectifs de sécurité dans la région. Les États-Unis ont ainsi signé, depuis 1996, une série d'accords¹⁴ (*shiprider agreement*) avec la plupart des États de la Caraïbe pour lutter contre le transit de la drogue dans le bassin. Ces accords donnent une possibilité à l'armée, la marine et l'aviation des États-Unis d'intervenir au-delà de leurs frontières terrestres et maritimes. Cette nouvelle orientation de la politique américaine n'est pas sans soulever des polémiques car parfois les États-Unis transgressent les accords à des fins d'ingérence qui dépassent les problèmes de la drogue. Depuis que la menace "subversive" a disparu, la lutte contre les stupéfiants apparaît comme une légitimation de la présence des États-Unis dans la Caraïbe et en Amérique latine. Par exemple, avec la fermeture progressive des bases américaines au Panama, les États-Unis mettent en avant la lutte contre le trafic de stupéfiants pour maintenir une présence militaire.

De manière plus absolue, il est significatif que le commandement des forces américaines dans la région Mer des Caraïbes/Golfe du Mexique relève désormais de la compétence du Commandement Sud (*US. Southern Command*) qui intègre aussi l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud (Griffith, 1996) ; antérieurement, la zone Caraïbe relevait du commandement Atlantique (*US. Atlantic Command*). Ce nouveau Commandement unique permet aux États-Unis de mener des opérations globales de lutte contre les stupéfiants dans la zone Caraïbe/Amérique latine et de s'inscrire dans la normalisation Est-Ouest ; la Caraïbe ne représentant plus un enjeu géopolitique international, les États-Unis ont redéployé leurs forces maritimes.

Les Migrations : des flux permanents

Pour des raisons historiques, politiques et économiques, qui accentuent le malaise social et identitaire, les pays du bassin Caraïbe ont une longue tradition d'émigration vers l'Amérique du nord, du sud et vers l'Europe, la dimension intra-régionale n'étant, par ailleurs, pas négligeable. Depuis les années 50 ce sont des millions de Portoricains, de Cubains, d'Haïtiens, de Jamaïcains et de Dominicains qui se pressent sur la côte Est des États-Unis. Cette dernière décennie, la situation de crise à Cuba et en République Dominicaine, la dictature à Haïti et l'exiguïté du territoire et des économies dans les Petites Antilles ont continué d'alimenter ces flux de migrants. Ils portent le nom de *marielitos*, de *balseros* ou de *boat people* suivant les flux et les époques et constituent tantôt une arme de pression diplomatique des pays émetteurs tantôt une menace de politique intérieure pour les pays receveurs.

Les États-Unis traitent ces flux migratoires caribéens comme un problème de sécurité nationale. Ils craignent que soit menacée la cohésion économique et sociale des États de la côte Est et redoutent la propagation de maladies épidémiques ainsi que la pandémie du SIDA. Ils ont donc fermé le robinet de l'immigration et n'engagent plus d'action, à l'inverse du Canada, pour intégrer de manière décente les immigrants légaux. Le poids électoral et économique de la communauté cubaine qui ne joue pas toujours en faveur du gouvernement des États-Unis n'est pas étranger à cette attitude de repli.

L'ensemble des acteurs des Amériques ont signé, sous l'égide des États-Unis, des accords de coopération en matière de migration. Pour autant, si la soupape de l'émigration se ferme sans une politique d'accompagnement économique pour fixer les populations dans leur pays d'origine, la "marmite Caraïbe" risque de bouillir dangereusement.

¹⁴. Ces accords conditionnent l'octroi ou non de l'aide économique des États-Unis pour les pays de la Caraïbe. Notons que globalement l'aide bilatérale des États-Unis pour la Caraïbe accuse un sérieux déclin depuis le milieu des années 80.

Les revendications frontalières maritimes et terrestres

Les revendications géopolitiques concernant les frontières maritimes et terrestres sont multiples dans le bassin Caraïbe. Bien que la plupart des États de la région aient ratifié la Convention de la loi de la mer, l'enjeu des Zones Économiques Exclusives (ZEE) est devenu tel que les litiges se règlent difficilement. Haïti réclame l'île de Navassa administrée par les États-Unis, le Nicaragua demande à la Colombie la souveraineté de l'archipel de San Andrés et Providencia ainsi que de Quita Sueno Banco. Venezuela et Colombie ne s'entendent pas sur la délimitation de leurs eaux territoriales dans le golfe du Venezuela, c'est le même problème dans le golfe de Fonseca entre le Salvador, le Honduras et le Nicaragua. Enfin Cuba requiert toujours des États-Unis la base de Guantanamo qui constitue une frontière longue de 29 km entre les deux pays.

Au niveau continental, le Venezuela sollicite de la Guyana toute la zone à l'Ouest de la rivière Essequibo. Le Suriname revendique à la Guyane française une zone entre la rivière Litani et la rivière Marouini et une partie de la Guyana. En Amérique centrale, Guatemala et Belize n'ont pas encore réglé le différend sur leur frontière terrestre.

L'instabilité relative de ces dynamiques territoriales souligne le manque d'achèvement des processus politiques et économiques en place. Cependant, les choses progressent globalement vers des solutions pacifiques et dénotent une maturité diplomatique en vigueur dans la région.

Conclusion

L'Espace Caraïbe insulaire s'organise autour de réseaux et de flux nationaux, régionaux et internationaux classiques : le tourisme, les aides massives au développement en provenance des organisations internationales et les diasporas de migrants ainsi que d'autres, moins licites, tels le trafic des stupéfiants et les services *offshore*. Cette organisation lui assure une bonne stabilité politique, sociale et économique.

Néanmoins, cette concentration géographique unique d'îles et d'archipels dans l'Atlantique pose "problème" dans la mesure où ces États et territoires apparaissent parfois comme des électrons libres refusant de se plier à la règle générale. De fait, bien que prise dans la tourmente des regroupements régionaux et des impératifs de la mondialisation, la Caraïbe continue d'affirmer son caractère insulaire et se refuse à une intégration caricaturale qui lui ferait perdre son identité, son iléité.

La Caraïbe est sans doute atlantique mais elle est avant tout un ensemble insulaire qui ne se reconnaît ni dans les anciennes puissances coloniales européennes ni dans son puissant voisin nord américain. Pour le moment, ses richesses humaines remarquables et ses atouts naturels admirables, alliés à une position géographique favorable, lui permettent de résister, non sans inquiétudes, à ses choix de développement.

Bibliographie

- Bonnemaison, J., 1997. La sagesse des îles. in A. L. Sanguin (dir). *Vivre dans une île. Une géopolitique des insularités*. L'Harmattan, Collection "Géographie et Cultures". Paris. p. 121-129
- Briguglio, L. *et al.*, 1996. *Sustainable tourism in islands and small states : issues and policies*. Cassel/Pinter. Londres. 226 p.
- Cox, A. ; Koning, A, 1997. *Understanding European Community Aid*, Overseas Development Institute/European Commission, London, 125 p.
- Daniel, J. (ed), 1996. *Les îles Caraïbes. Modèles politiques et stratégie de développement*. Karthala/CRPLC. Paris 1996. 364 p.
- Gonzales, A., 1996. "Caribbean-EU Relations in a Post-Lomé World". *Working Papers on EU Development Policy*. Friedrich Ebert-Stiftung. Bonn. 30 p.
- Griffith, I. L., 1997. *Drugs and Security in the Caribbean. Sovereignty Under Siege*. Penn States Press. University Park, Pennsylvania. 295 p.
- La Caraïbe. Des îles au continent, 1997. *Cahiers d'Études Africaines*, n°148. Paris. p. 759-1022
- "La Convention de Lomé : diagnostics, méthodes d'évaluation et perspectives", 1997. *Cahiers du GEMDEV*, n°25. Paris. 333 p.
- Poirine, B., 1995. *Les petites économies insulaires : théorie et stratégie de développement*. L'Harmattan. Paris.
- Sanguin, A.L. (dir), 1997 *Vivre dans une île. Une géopolitique des insularités*. L'Harmattan, Collection "Géographie et Cultures". Paris.
- Taglioni, F. "Essai de comparaison géopolitique entre les États de la Méditerranée eurafricaine et de la Méditerranée américaine". A paraître en 1999 in A. L. Sanguin (dir) *Mare Nostrum, géopolitique de la Méditerranée et de ses marges*. L'Harmattan, Collection "Géographie et Cultures". Paris
- Taglioni, F., 1998. *Les enjeux internationaux et régionaux dans la Caraïbe depuis la fin de la guerre froide*, RAMSES 1999, IFRI/Dunod, Paris, , p. 117-127.
- Taglioni, F., 1997. "L'Association des États de la Caraïbe dans les processus d'intégration régionale. Quelle insertion pour les Départements Français d'Amérique?" in : D. van Eeuwen (dir). *Nouvelles intégrations latino-américaines et Caraïbes. Régionalisme ouvert et mondialisation, Annales d'Amérique Latine et des Caraïbes*, n°14-15, CREALC. Aix-en-Provence. p. 147-167
- Taglioni, F., 1995. *Géopolitique des Petites Antilles. Influences européenne et nord-américaine*. Karthala. Paris. 324 p.
- Van Eeuwen, D. (dir), 1997. *Les nouvelles intégrations latino-américaines et Caraïbes. Régionalisme ouvert et mondialisation, Annales d'Amérique Latine et des Caraïbes*, n°14-15, CREALC. Aix-en-Provence. 385 p.